

INFO-SÉNAT

l'actualité de Louis-Jean de NICOLAÏ
Sénateur de la Sarthe

#53 – 22 décembre 2020



Sécurité intérieure

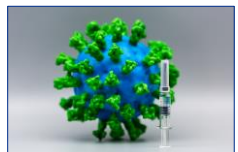


Le Sénat a adopté en nouvelle lecture le projet de loi relatif à la prorogation des chapitres VI à X du titre II du livre II et de l'article L. 851-3 du code de la sécurité intérieure.

La commission des lois de la Haute Assemblée avait adopté notamment deux amendements visant à **pérenniser et adapter sans délai les outils de la lutte contre le terrorisme** introduits par la loi du 30 octobre 2017 **renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme** , dite loi SILT.

Elle a notamment ouvert la **possibilité de prononcer des fermetures administratives** à l'encontre de **lieux connexes aux lieux de culte** , afin de mettre fin aux manœuvres de contournement actuellement à l'œuvre, et a **renforcé les conditions de saisie des matériels informatiques** dans le cadre des visites domiciliaires. [en savoir plus](#)

Stratégie vaccinale contre la covid-19



Le 17 décembre, le Sénat a entendu une **déclaration du Gouvernement** sur la place de la **stratégie vaccinale contre l'épidémie de covid-19** . Le ministre de la Santé a rappelé les grandes lignes de la stratégie vaccinale. Une première phase doit démarrer à la fin de l'année pour les personnes les plus âgées en Ehpad, puis début mars une deuxième phase concernera les personnes présentant un facteur de risque ainsi que certains professionnels de santé, soit 14 millions de personnes. Enfin à la fin du printemps, une troisième phase de vaccination s'ouvrira à l'ensemble de la population.

La stratégie vaccinale va devoir surmonter la défiance d'une partie de la population envers le Gouvernement très critiqué pour son manque de transparence lors de la première vague épidémique.

Cette déclaration a été suivie d'un débat au cours duquel le président de la commission d'enquête du Sénat sur l'épidémie de covid-19 a notamment émis des **doutes sur la priorisation choisie par le Gouvernement** dans cette campagne de vaccination. Il s'est interrogé sur le **retard des laboratoires français** dans le développement des vaccins ARN messager comme le Pfizer/BioNTec. Nombreux ont été les orateurs à demander une **communication basée sur la « transparence », gage d'une « confiance » indispensable à la réussite de la vaccination** .

Pour de nombreux sénateurs, **le Gouvernement n'a pas droit à l'erreur. « Il est impératif que la première phase de la vaccination soit réussie, pour favoriser l'adhésion de la population à la vaccination, ce qui suppose de ne pas se précipiter »** .

Le ministre de la Santé a rappelé que le Gouvernement avait fait en sorte que chaque Etat européen soit servi « au prorata de sa population ». Selon Olivier VERAN, 1,2 million de doses sont attendues fin décembre, qui seront complétées par 700 000 « **début janvier** », puis 1,6 million en février. [en savoir plus](#)

Pour une réduction de l'empreinte environnementale du numérique



La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable dont est membre Louis-Jean de NICOLAÏ a adopté une proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France ("REEN"). La commission a insisté sur le **caractère inédit de ce texte** abordant pour la première fois la **chaîne de valeur numérique** , des terminaux aux centres de données, en passant par les réseaux.

Cette proposition de loi est complémentaire des travaux menés en faveur de l'aménagement numérique du territoire : garantir la couverture intégrale du territoire en fibre permettra de recourir à une connexion filaire ou Wifi, beaucoup moins énergivore qu'une connexion mobile.

Les sénateurs souhaitent actionner **4 leviers prioritaires pour faire converger les transitions numérique et écologique** :

- faire **prendre conscience** aux utilisateurs **de l'impact environnemental du numérique** : la proposition prévoit notamment la mise en place d'une éducation, dès le plus jeune âge, à la sobriété numérique ;
- **limiter le renouvellement des terminaux numériques** : la proposition de loi vise notamment à sanctionner l'obsolescence logicielle et à allonger la durée de la garantie légale de conformité des produits numériques de deux à cinq ans ;
- **promouvoir des usages numériques écologiquement vertueux** ;
- **faire émerger une régulation environnementale** pour prévenir l'augmentation des consommations et émissions des réseaux et des centres de données. [accéder au communiqué de presse](#)

Le Sénat suspend ses travaux en séance plénière du lundi 21 décembre au dimanche 10 janvier 2021



*Après une année 2020 particulièrement difficile,
à toutes et à tous, je souhaite un joyeux Noël et
une bonne année 2021 pleine d'espérance,
de projets et de joies familiales.*

Louis-Jean de NICOLAÏ
Votre Sénateur



Pour accéder à l'agenda du Sénat [cliquer ICI](#)

Source <http://www.senat.fr>



Louis-Jean de NICOLAÏ - Sénateur de la Sarthe - lj.de-nicolay@senat.fr

Directeur de la publication : Louis-Jean de NICOLAÏ

Conception et réalisation : LF.com / Laurence FANE - laurence.fane@gmail.com

